

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

a) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Communauté de communes Cœur du Var (83), quartier Précoumin, route de Toulon, 83340 Le Luc en Provence à l'attention de M. le Président. Tél. 04 98 10 43 72 Courriel : c.accossano@coeurduvar.com, Fax 04 94 99 56 75.

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.coeurduvar.com/>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Communauté de communes Cœur du Var, quartier Précoumin, route de Toulon, 83340 Le Luc en Provence à l'attention de Claire ACCOSSANO. Tél. 04 98 10 43 72. Courriel : c.accossano@coeurduvar.com

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Communauté de communes Cœur du Var, quartier Précoumin, route de Toulon, 83340 Le Luc en Provence à l'attention de M. le Président.

b) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Etablissement Public de coopération intercommunale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

2. OBJET DU MARCHÉ

a) DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Cœur du Var.

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Marché de prestation de services.

Catégorie de service : no12.

Lieu principal de prestation : Territoire du SCOT Cœur du Var.

L'avis implique : Un marché public.

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Var depuis la phase de diagnostic jusqu'à l'approbation du dossier suivant une approche environnementale de l'urbanisme (AEU)

La Communauté de communes Cœur du Var a décidé de se faire accompagner par des prestataires extérieurs et de leur confier les missions suivantes :

- lot n°1 : Mission d'assistance technique,
- lot n°2 : Mission d'assistance juridique,
- lot n°3 : Mission d'animation, de concertation et de communication.

Pour chaque lot, la mission s'organisera en quatre phases successives définies comme suit:

Phase 1 : Diagnostic stratégique et état initial de l'environnement

Phase 2 : Projet d'aménagement et de Développement Durable
Phase 3 : Document d'Orientations Générales
Phase 4 : Formalisation du dossier SCOT jusqu'à l'approbation.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 71410000-5

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

Division en lots : Oui. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

Des variantes seront prises en considération : Oui.

Informations sur les lots

LOT n°1 : Mission d'assistance technique

Le bureau d'études retenu aura en charge la mission d'assistance technique dans l'élaboration du SCOT, de la réalisation des études de diagnostic et de l'état initial de l'environnement jusqu'à l'approbation du document suivant une démarche d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU). Il devra en conséquence mettre au point et produire l'intégralité des documents contenus dans le dossier de SCOT tel que défini dans le code de l'urbanisme

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 71410000-5

LOT n°2 : Mission d'assistance juridique pour l'élaboration du SCOT

L'objet de la mission est d'apporter à la Communauté de Communes une assistance juridique dans l'élaboration du SCOT, de sa phase préparatoire à son approbation finale

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79111000-5

LOT n°3 : Mission d'animation, de concertation et de communication pour l'élaboration du SCOT

L'objet de la mission est d'apporter à la Communauté de Communes une assistance dans la réalisation d'une stratégie de communication, d'animation et de concertation et sa mise en œuvre tout au long de l'élaboration du SCOT Cœur du Var

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79311200-9

b) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Options : Non.

c) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 38 (à compter de la date d'attribution du contrat).

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

a) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Avance forfaitaire : 5% du montant du marché sous réserve de la présentation d'une garantie à première demande prévue à l'article 89 du Code des Marchés Publics.

Délai de paiement : Le paiement des acomptes et des paiements partiels définitifs est effectué dans un délai global maximum de 35 jours.

Mode de règlement : mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique

Intérêts moratoires selon la réglementation en vigueur.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Candidature individuelle ou groupement d'entreprises. Le mandataire des prestataires groupés conjoints, est solidaire de chacun des membres du groupement.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

b) CONDITIONS JURIDIQUES, ECONOMIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

Capacités professionnelles, techniques et financières des candidats liées et proportionnées à l'objet du marché.

Justifications à produire dans ce cadre :

- DC4 ou équivalent (lettre de candidature). Dans le cas d'un groupement, ce document sera signé par tous les co-traitants, sur un seul et même formulaire.

- La copie du jugement s'il est en redressement judiciaire.
- DC5 ou équivalent (déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics, conformément à l'article 43 Code des Marchés Publics)
- Les documents suivants permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - * déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois dernières années.
 - * déclaration indiquant outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature
 - * déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
 - * présentation d'une liste de références des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années indiquant les titres d'études, les montants, la date et les destinataires publics ou privés. L'exécution est prouvée par des attestations des destinataires ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.
- Le cas échéant, le ou les document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat : le pouvoir devra obligatoirement être joint.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il peut prouver sa capacité par tout document considéré équivalent par le pouvoir adjudicateur.

De même, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou de ces opérateur(s) économique(s) et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché (en produisant un engagement écrit du ou de ces opérateurs économiques). En outre, le candidat doit produire les mêmes documents concernant cet ou ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Marchés réservés : Non.

c) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

4. PROCEDURE

a) TYPE DE PROCÉDURE : Appel d'offres ouvert.

b) CRITÈRES DE JUGEMENT DE L'OFFRE

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à partir des critères suivants :

Lot n° 1 : Prix des prestations : 35 % ; Valeur technique : 65 %

Lot n° 2 : Prix des prestations : 50 % ; Valeur technique : 50 %

Lot n° 3 : Prix des prestations : 35 % ; Valeur technique : 65 %

c) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif : Documents payants : non.

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 8 juin 2010 à 12h00.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

a) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non.

b) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

c) PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon, 5 rue Racine, BP 40510 F-83041 Toulon cedex 9. Tél. 04 94 42 79 30. Fax 04 94 42 79 89.

Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé précontractuel (article L.551-1 du code de justice administrative), recours contre la passation des marchés en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut être introduit avant la signature du marché, laquelle, conformément à l'article 80 du code des marchés publics, n'interviendra que 16 jours après la notification de rejet de leur offre aux candidats évincés.

Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du code de justice administrative) dans les deux mois de la notification ou de la publication de la décision attaquée (délais supplémentaires de distance : R.421-7 du code de justice administrative). Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé.

Recours indemnitaire dans les deux mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du code de justice administrative) ou sans condition de délais dans le cas d'une décision implicite de rejet née du silence gardé par le pouvoir adjudicateur pendant plus de deux mois à compter de la réception de la demande préalable et sous réserve des dispositions de la loi no68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'état, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

d) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU BOAMP ET AU JOUE : 16 avril 2010.